



HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A à 20.0% incluse)

Au 01 Janvier 2022

VENTES

Rémunération

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

	Locaux à usage d'habitation ou professionnel Locaux à usage commercial ou industriel Terrain à Bâtir
De 0 € jusqu'à 100 000 €	Forfait de 7 000 €
De 100 001 jusqu'à 150 000 €	7,5 %
Au-delà de 150 000 €	7 %

CHARGE DE LA REMUNÉRATION

*Conformément aux usages locaux,
et sauf convention expresse différente
entre les parties (indiquée au mandat),
la rémunération sera à la charge de
la partie indiquée ci-contre :*

LE MANDANT